

Il reconnaît cependant que quelques-uns d'entre eux étaient des directeurs d'ateliers, tout en restant artisans et frappant eux-mêmes, dans les petites localités, les pièces qu'ils signaient.

Il ajoute même encore qu'ils avaient une certaine importance puisqu'il cite ce trait (rapporté par Grégoire de Tours (2), d'un monétaire de Paris dont il ne donne pas le nom, qui obtint la guérison d'une maladie dont il souffrait en faisant construire un oratoire sur le tombeau de la vierge Crescentia.

M. Prou rappelle aussi un passage de la *Vie de saint Éloi* par saint Ouen, qui montre un orfèvre Abbon dirigeant l'officine royale de la monnaie du fisc à Limoges et donnant les premières leçons de son art au jeune Éloi.

M. Blanchet, dans son *Manuel de Numismatique du Moyen Age*, tout récent aussi, dit cependant avec raison qu'il ne faut pas confondre le *monétaire* avec le *monnayer*, le fermier de la monnaie avec l'ouvrier monétaire (3).

Si le souverain leur donnait le pouvoir de battre monnaie, il fallait qu'ils fussent grands propriétaires fonciers et responsables de la qualité du titre des pièces qu'ils frappaient.

C'est là le motif qui fit substituer le nom du maître monétaire au nom du roi sur la monnaie. C'était là une garantie. Un artisan, un orfèvre renommé ne pouvait pas évidemment offrir les mêmes garanties que le seigneur, riche propriétaire foncier.

Si nous entrons dans le vif même de la question, que je

---

(2) Grégoire de Tours. *Gloria confessorum*, 105.

(3) *Manuels Roret*, Blanchet, 1890, p. 30 et 33.